



IZOAR LOREA

Euskal Herriko laborantza ganbararen aldizkaria,
pour une agriculture durable et paysanne au Pays Basque

Huit mois ! Huit mois que Euskal herriko Laborantza Ganbara a démarré, et le train est en marche ; pas à pas, nous avançons, des travaux de fond sont engagés et des services aux paysans sont en place. En cette fin d'année 2005, 7 salariés travailleront pour Laborantza Ganbara. Comment s'organise cette équipe désormais ?

Xabi Moulian, secrétaire administratif, est venu rejoindre l'équipe tout récemment et seconde **Elise Momas** dans les fonctions «administratives» au sens large : accueil, relations avec les partenaires, animation du Conseil d'Administration et de l'Assemblée plénière, suivi financier, gestion du courrier, journal... ;

Isabelle Cazaubon est la technicienne chargée du suivi des systèmes de production et des mises aux normes : élaboration et animation des diverses formations, dont vous trouverez la présentation en pages centrales, élaboration de référence technico-économiques locales, dossiers AREA...

Prisca Boiteau Di Marco finalise le travail de fond sur l'opportunité de la création d'une 2 fois 2 voies Transnavarraise. Cette contribution, riche en témoignages, rassemble les éléments du débat de façon pertinente et élabore des propositions. Laborantza Ganbara présentera ce travail et sa position sur ce dossier lors d'une présentation publique le 28 octobre, à Ainhice Mongelos. Nous n'en dirons donc pas plus pour le moment. A la suite de ce gros dossier, Prisca sera chargée de l'accompagnement des agriculteurs dans le cadre de la mise en place des Droits à Paiements Uniques, dès le 15 octobre.

Amaia Igarzabal Deba poursuit son travail sur la montagne Basque, en Hegoalde comme en Iparralde, dans le cadre d'une convention avec l'organisme de développement Ikerketa eta Teknologia.

Merrah Menahourna finalise quand à lui le travail sur la transmission des exploitations, termine son cursus de formation (DESS Droit Rural)...et intègre l'équipe comme salarié, chargé du conseil et de l'accompagnement juridique.

Enfin, un appel d'offre pour un poste de commercial est en cours, et le recrutement s'effectuera dans les tous prochains jours ; le candidat retenu sera chargé de rechercher de nouveaux débouchés pour les produits fermiers hors Pays Basque, et travaillera en direct avec l'association Saltze.

Par ailleurs, Laborantza Ganbara participe au groupe de pilotage chargé de la mise en place de l'étude «complémentarité plaine montagne» pour l'AOC Ossau Iraty. Ce gros dossier vise à permettre aux éleveurs de se fournir localement en fourrages, dynamique cruciale pour l'ensemble du territoire : produire localement ce dont nous avons besoin contribue à préserver l'environnement en diminuant les transports, renforce la solidarité du territoire, et nous permet de garder une certaine maîtrise de notre développement. Ce travail s'inscrit par ailleurs pleinement dans l'accompagnement de la mise en place du nouveau cahier des charges de l'AOC Ossau Iraty, dont le décret d'application a été tout dernièrement signé par le Ministre de l'agriculture et qui paraîtra prochainement au Journal officiel. Laborantza Ganbara, qui œuvre pour le développement de systèmes économes, autonomes et durables, ne peut qu'adhérer à la démarche globale portée par le groupe de pilotage, à savoir la reconquête de l'autonomie fourragère dans la zone A.O.C. L'intérêt de tous les paysans est que cette démarche avance effectivement, pour conserver, quelles que soient les incertitudes de demain, la confiance des consommateurs envers les productions agricoles du Pays Basque.

Bref, nos 4 chantiers prioritaires (suivi des politiques agricoles, transmission installation, amélioration du revenu, et aménagement du territoire) trouvent des réponses concrètes au fil des mois. Laborantza Ganbara reste aussi la structure ouverte que l'on sait, avec en son sein des représentants des consommateurs, des défenseurs de la planète, des organismes de développement du Pays Basque, et participe au débat sur les sujets d'actualité, comme la question de la réintroduction de l'Ours.

On pourrait donc dire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles... Presque, puisque le défi du 15 janvier

2005 est relevé ; presque, puisque la mobilisation citoyenne pour aider à concrétiser le projet se poursuit, et que l'association «Euskal herriko Laborantza Ganbararen Lagunak » qui s'est constituée le 16 juillet dernier participe activement à cette dynamique ; presque,... si le préfet ne s'était pas mis en tête de partir en croisade contre nous !

Après avoir attaqué au Tribunal Administratif les communes qui ont voté une aide financière en faveur de Laborantza Ganbara, une plainte au pénal a été déposée contre notre association. De quoi nous accuse t'on ? D'avoir l'intention de travailler dans les mêmes champs d'action que la Chambre d'agriculture départementale ? C'est illégal, c'est un délit, une infraction ? Nous ferons face, sereinement et sans haine, en continuant, avec votre confiance, à construire ensemble un véritable développement durable de notre territoire, porté par une agriculture de qualité faisant vivre des paysans nombreux !

Soyons plus que jamais déterminés!

Maryse Cachenaout

Aurkibidea sommaire

- Eau, Climat, Agriculture - p. 2
- Irrigation : Quel coût pour la collectivité ? - p. 3
- Formation et Services - p. 4-5
- La sécheresse et son impact sur la santé des ruminants - p. 6
- Itsas Geroa - p. 7
- Motion sur la réintroduction de l'Ours - p. 8



Eau • Climat • Agriculture

Pairatu dugun hirugarren idorte urte horrek ondorio latzak ukan ditu laborari anitzentzat. Kabalek, uda pentze edo larreetan pasatu eta, bazka eskasaz sofritu dute eta gainera vitamina falta dute. Hortako, «calamité agricole» delako ezaugarria lortzeko desmartzak bidean dira. Espero dezagun Euskal Herriko egiazko egoera kontutan hartua izan dadin eta uda hontan hain kezagarriak izan ez diren bertze errealtate batzuekin nahastua izan ez dadin. Nahasketa horrek kenduko liguke indemnizaturia izateko esperantza.

Bertzalde, holako idorteak errepikatzen baldin badira heldu diren urteetan, hauu garrantzitsu baten aitzinean aurkituko gira :

- edo, gaurko moldean segituz, artifizialki entsaiatzen gira tokiko kulturari egokitua den klima sortzen. Urtatzearen hau da.
- edo gure produkzioa adaptatzen dugu ditugun klima eta lurreri.

Bigarren hau da Euskal Herriko Laborantza Ganbarak eginiako hau-tua, irailaren 17an bere azken biltzar orokorrean. Bistan dena, hauu hori zailagoa da martxan jartzeko, eta norberaren ardura eskatzen du. Arto ekoizleen «lobby»-ak bertze hau-tua egin du, eta ur erreserbak sortzearen proposamena egin du. Horrek izigarriko gastuak suposatzen ditu eta kolektibitateak ordaindu behar lituzke gastu horiek, gutxiengo baten alde (arto ekoizleak). Alabainan, nahiz eta ingurumenari loturiko argumentuak erabiltzen diren (adibidez: «ibaiei maila behegia da arrain-hazkuntza eta uretako bizitza segurtatzeko»), ur erreserbak beti sortzen dira urtatzearen eta kultura haundien alde.

«UFC que choisir» elkarteak inkesta bat egin du Ur Agentzien kudeaketari buruz. Inkesta horrek «Adour Garonne» ur agentzia eta arto ekoizleen lobby-a gogorki kritikatzeko ditu bertzeak bertze. Erabiliak izan diren datuak Laborantza Ministerioaren «irrigation durable» txostenatik etortzen dira, beraz ezin dira faltsutatz har.

Lehenik, inkestak erakusten dauku idortzearen karta eta laborantza

urtatuaren mapa berdintsuak direla. Erran nahi baita urtatzeak idortea eragin duela hein haundi batean : Adour Garonne gunean, laborantzak udako ur-baliabideen %90a gastatzen du.

Bigarrenik, idorte arrisku haundiak diren guneetan, ez da diru laguntzarik urtatzearen gutxitzea bultzatzeko. Alderantziz, urtatze zerga (urtatzea erabiltzeko pagatu behar den dirua) ainitzez haundiagoa da Nord-Pas-De-Calais eskualdean Midi-Pyrénées eskualdean baino (6 aldiz haundiagoa). Inkoherentzia horren kausa argia da : ur-agentziek, zergen maila erabakitzeko momentuan, urtatzen duten laborariekin negoziatzen dute heien interes ekonomikoak ez hunkitzeko, eta ez dituzte kontutan hartzen kolektibitatearen interesak. Alta artoaren ekoizpenak ez du urtatzearen baitezpadako beharrik, baina urtatzea erabiliz errendimendua handitzen da. Aldi berean, PAC europako laborantza politikak diruz laguntzen ditu urtatzea erabiltzen duten laborariak. Orduan urtatzaileek pagatzen dute (guti) eta pagatuak dira (anitz) ber momentuan, urtatzea erabiltzeagatik. Hau zentzugabekeri hau !

Azkenean, «UFC Que choisir»-ren inkestak arto ekoizleen neguko erreserbak egiteko proposamena salatzen du eta bi neurri eskatzen ditu :

- Urtatzearen kontrako zergak harmonizatzea eta haunditzea.
 - Birmoldatzearen aldeko diru laguntzak ezartzea.
- Laborantza guzien afera da, elikadura, natur-baliabide eta diru laguntzen gaiak denak hunkitzen gaituztelakotz. Garapen proiektuek ez badiote lehenatasuna ematen laborantza sistemen iraunkortasunari, gizarte-gaiak integratuz, ez da etorkizunari laborarientzat.

Hortako, eta uste dugulakotz Laborantza Ganbara bezalako garapen egitura baten zeregina dela, lan sakon bat abiatuko dugu hemendik aitzina, «ura-klima-laborantza» gaietan.

La troisième année de sécheresse que nous venons de vivre a eu des conséquences graves pour de nombreux paysans. Et, comme cela est tout à fait légitime, les démarches pour que soit reconnu le caractère de « calamité agricole » sont en cours. Espérons que la situation réelle du Pays Basque sera prise en considération et qu'elle ne sera pas diluée dans d'autres réalités qui ont été moins préoccupantes cet été, dilution qui ferait perdre tout espoir d'indemnisation.

Mais, au-delà de cette nécessité immédiate qu'il faut prendre en compte, nous sommes bien obligés de nous poser cette question essentielle : si ces trois dernières années devenaient les années « normales » de demain, quelles conséquences faut-il en tirer pour l'agriculture ? Il y a en gros, deux types de réponses :

- Soit nous ne changeons rien aux pratiques actuelles, et nous essayons, artificiellement, de créer le climat qui convient aux cultures et aux systèmes en place, et là, c'est l'option de l'irrigation avec tout ce que cela suppose...
- Soit nous essayons d'adapter nos productions au climat et aux sols que nous avons.

C'est ce choix qu'a privilégié Euskal herriko Laborantza Ganbara lors de sa dernière Assemblée Plénière qui s'est tenu le 17 septembre.

L'eau, c'est comme l'énergie : leur coût, à l'avenir ne peut qu'augmenter. Face à cette réalité, nous pouvons choisir des systèmes de production qui soient très consommateurs de ces ressources, et nous devons nous battre pour en disposer à volonté au moindre coût, au risque évi-

dent d'entrer en conflit de plus en plus durement avec le reste de la société. Nous pouvons aussi rechercher des systèmes plus économes en ressources, tout en étant efficaces économiquement pour les paysans. Evidemment, cette deuxième option est plus compliquée et suppose que chacun fasse des démarches ; elle fait appel à l'intelligence et à la responsabilité de chacun. Nous pensons que c'est le rôle d'une structure de développement comme Laborantza Ganbara d'œuvrer dans ce sens.

Nous assistons depuis quelque temps à une montée au créneau des partisans de l'irrigation et du lobby maïsicole qui entraîne, comme toujours, la Chambre d'agriculture départementale dans sa roue... «Il s'agit de retenir l'eau pluviale qui se jette dans la mer en pure perte» disait, en 2002, M. Capéran directeur de l'environnement au Conseil Général.

Pourtant, la création de nouvelles réserves a des coûts financiers énormes supportés par la collectivité, au bénéfice d'une minorité... Quels que soient les arguments utilisés, en Aquitaine, irrigation rime avec maïs, production à faible valeur ajoutée, nécessitant des prélèvements en eau au moment de l'année où la disponibilité est la plus faible et les besoins humains au plus haut...

De toute façon, la création de réserves se fait essentiellement à destination de l'irrigation du maïs. Ainsi en est-il par exemple du projet de lac à Eslorenties. Ce chantier de génie civil, le plus important d'Europe (cuvette de 300 ha, 4 km de long, 20 millions de m³) a eu le plus grand mal à

se justifier et à réunir les conditions de sa réalisation. Pourtant, durant les 20 ans de lutte juridique entre opposant et partisans, ces derniers ont développé toute une argumentation sur les besoins environnementaux, en particulier : « le niveau d'étiage des rivières est trop bas pour satisfaire aux besoins de la vie piscicole et aquatique », donc il faut créer de grandes réserves pour remettre de l'eau dans les rivières l'été ! Lorsque les autorisations ont été acquises et les travaux démarrés, tout le « staff » des irriguants et des responsables maïsicoles se déplaçaient sur le site à grands renfort de médias pour applaudir à cette réalisation qui devrait faire en sorte que « les restrictions et interdictions de pompage ne soient plus qu'un mauvais souvenir », et pour « permettre l'irrigation de 6 000 hectares supplémentaires »...

L'agriculture est le support de vie des paysans, mais aussi l'affaire de l'ensemble de la société, tant les questions d'alimentation, de ressources naturelles et d'aides publiques concernent chacun des citoyens. Les paysans n'ont d'avenir que si les projets de développement privilégient une véritable durabilité des systèmes agricoles en intégrant les légitimes préoccupations sociétales. C'est pour contribuer à ouvrir cette voie que Euskal herriko Laborantza Ganbara met en chantier un important travail de fond sur la thématique « Eau - Climat - Agriculture ».

Michel Berhocoïrigoin



Irrigation : Quel coût... pour la collectivité ?

C'est bien la question que semble s'être posée « l'UFC Que Choisir » lorsqu'elle s'est penchée sur le problème de la sécheresse. La publication de l'enquête, cet été, a provoqué de vives réactions tant au niveau local qu'au niveau national. Pourtant, s'il est vrai que les constats posés dans le document « la gestion archaïque des agences de l'eau » épinglent sévèrement l'Agence Adour Garonne et le lobby des maïsiculteurs irriguants du Sud Ouest, les propositions faites ne sont pas celles de « Khmers verts » condamnant irréductiblement les producteurs de maïs irrigués à la ruine : augmenter la taxation sur les prélèvements à l'irrigation pour financer la réorientation des systèmes vers des cultures non irriguées apparaît au contraire comme une proposition mesurée et pertinente.

Nous vous livrons ici quelques éléments de cette enquête, en rappelant, comme a été amené à le faire l'UFC Que Choisir dans un communiqué le 11 août, que « les données qu'elle a communiquées sont intégralement issues du rapport Irrigation durable publié par le Ministère de l'agriculture le 9 février 2005... » et que dans la mesure où ces données figurent dans un rapport officiel remis au Ministre de l'agriculture, l'UFC Que Choisir estime « que la fiabilité de ces données ne peut être remise en cause ». L'enquête propose un double constat sévère.

D'une part, la carte de la sécheresse se confond avec la carte de l'irrigation agricole, en particulier l'irrigation des grandes cultures comme le maïs, et le déficit d'eau en été est très largement dû à un recours excessif à l'irrigation : « les 4 régions en alerte rouge (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Pays de Loire, Poitou-Charentes) concentrent une large part des surfaces irriguées et de la production de maïs ».

D'autre part, dans ces bassins fortement exposés au risque de sécheresse, il n'existe pas d'incitation financière à diminuer l'irrigation, au contraire, puisque « l'irrigation est 6 fois moins taxée en Midi-Pyrénées qu'elle ne l'est dans le Nord-Pas-de-Calais » et « en intégrant les coûts d'aspersion, la part de la redevance représente à peine 1 % du coût total de l'irrigation en Adour Garonne, alors qu'elle représente environ 5% en Seine Normandie et Loire-Bretagne ».

Le rapport du Ministère de l'agriculture dont sont issues les données se préoccupait déjà de cette situation, en notant que la zone d'irrigation la plus problématique par rapport à la ressource et les conflits d'usage est située dans le bassin Adour-Garonne ainsi que dans la région Poitou-Charentes : « dans ces territoires, les pointes de la demande agricole se produisent en été et au début de l'automne, période correspondant à l'étiage des cours d'eau, alors que d'autres besoins importants pour l'économie locale (tourisme, pêche) ne peuvent être satisfaits si les cours d'eau ne présentent pas de caractéristiques de qualité et de débit minima. Le partage de la ressource y est souvent conflictuel du fait de déséquilibres structurels entre ressource et usages et peut y prendre une tournure virulente ». Surtout le rapport constate que « le changement climatique pourrait être un facteur aggravant de déséquilibre » et, par conséquent, que « cette évolution

nécessite un effort particulier de recherche pour définir de nouveaux modèles agronomiques et d'exploitation ».

Forte de ces constats, l'UFC remet en cause « le processus décisionnel des agences de l'eau...très lié aux intérêts économiques locaux...», la forte présence des activités d'irrigations dans un bassin incite les instances de agences de l'eau à accorder des systèmes dérogatoires ». Plusieurs institutions officielles sont d'ailleurs venues alerter sur ce type de dysfonctionnements, notamment un rapport de la Cour des Comptes au Président le République en 2003 qui soulignait « les conditions d'assujettissement des agriculteurs irriguants à la redevance illustrent à l'extrême, le peu de considération pratique accordée aux dispositions de la loi du 3 janvier 1992 (...) qui a institué le principe d'égalité des citoyens devant la ressource aquatique... Ainsi existe-t-il dans chaque bassin, de manière plus ou moins formalisée, un protocole spécifique conclu avec la profession agricole pour encadrer la contribution du secteur, voire pour en dispenser certains exploitants ». Et l'UFC de souligner que le bassin Adour-Garonne est, sur ce plan, « un exemple caricatural ».

L'irrigation en grandes cultures ne se justifie que du point de vue financier : entre l'augmentation du rendement à l'hectare et les primes PAC d'autre part, « le revenu courant avant impôt de l'irriguant est supérieur de 20 % à celui du producteur qui n'irrigue pas », selon une étude du Ministère de l'agriculture menée sur la production de maïs dans le Poitou-Charentes. Ainsi, l'UFC pointe les incohérences des différentes politiques publiques : d'une part, on incite les agriculteurs à développer l'irrigation, avec de fortes subventions et de très faibles redevances ; d'autre part, on met en place en urgence des restrictions d'eau... on demande aux mêmes agriculteurs de renoncer à irriguer...et à l'ensemble de la population de préserver la ressource !

Des choix fondamentaux pour préserver cette ressource doivent être faits, et ces choix doivent être faits au service de l'intérêt de la collectivité. La proposition du lobby maïsicole, relayée par le Ministre de l'agriculture, d'augmenter les capacités de stockage hivernal (en clair relancer une politique de construction de barrages et réservoirs) « constitue une aberration économique et environnementale. D'un point de vue économique, le financement des barrages sera à la charge de la collectivité. Les particuliers seront donc sollicités dans leur porte-monnaie pour assurer la viabilité d'une production agricole déjà hautement subventionnée. D'un point de vue environnemental, ce choix revient à accroître par tous les moyens possibles l'accès à la ressource aquatique ce qui reste le meilleur moyen de ne pas inciter aux économies d'eau. Cette politique de la fuite en avant, coûteuse et déraisonnable, se heurtera un jour ou l'autre à la rareté de la ressource ».

Pour conclure, l'UFC Que Choisir propose deux axes de réflexion pour une véritable gestion durable de la ressource en eau. D'une part, s'il est parfaitement légitime que la gestion de l'eau soit organisée par bassin hydrographique, une véritable politique de l'eau au niveau national l'est tout autant : une harmonisation des redevances par usage entre les différentes Agences de bassin s'impose aujourd'hui, harmonisation dont le Parlement devrait être le garant. D'autre part, le différentiel de rentabilité entre productions irriguées et productions non irriguées doit être compensé par une taxation incitative de l'irrigation, taxation dont le revenu peut permettre de soutenir financièrement la reconversion vers des cultures alternatives, en particulier les cultures de printemps.

Synthèse réalisée par Elise Momas

QUE diriez vous de quelqu'un qui brûle dans son jardin un gros tas de bois de chauffage, produit sur sa propriété, mais qui chauffe sa maison à l'électricité ou au fuel ? Ou encore, de celui qui a une citerne pleine d'eau de pluie dans sa cour, mais arrose son jardin avec l'eau du robinet ?

Vous diriez que ces gens aiment vraiment jeter l'argent par les fenêtres ! Et bien, c'est exactement ce qui se passe dans bien des élevages : on achète à l'extérieur des engrais minéraux sophistiqués pour fertiliser les terres, et on épand ses lisiers et fumiers...pour s'en débarrasser !!!

Pourtant, une exploitation avec un élevage est quasiment autonome en phosphore, en potasse et en oligo-éléments, car ces éléments sont peu exportés : ils ne sont que très faiblement présents dans la viande et le lait, ils restent dans les engrais de ferme ! En apporter en supplément de manière systématique via les engrais minéraux est une dépense inconsidérée, qui de plus, ne pourra qu'aller en augmentant au même titre que le prix du baril de pétrole. Mieux connaître les apports réels des engrais de ferme pour n'investir que le complément nécessaire re-devient une évidence économique.

C'est également une évidence agronomique : les plantes ne prendront jamais plus que ce dont elles ont besoin, et un sol donné ne produira jamais que son potentiel optimum. Apporter plus que le nécessaire ne fera pas un miracle, au contraire cela risque d'entraîner des déséquilibres, néfastes à la santé du cheptel ou à la qualité du lait.

C'est aussi une évidence sociale : de plus en plus désignés à la vindicte populaire comme des pollueurs sans vergogne, les agriculteurs doivent se réapproprier leurs savoirs pour garder la tête haute : je sais ce que je fais, et je sais pourquoi je le fais !

C'est enfin une évidence réglementaire : être en conformité avec les textes en vigueur, qu'il s'agisse du RSD (Règlement Sanitaire Départemental), des CAD (Contrats d'Agriculture Durable) ou de la PHAE (Prime Herbagère Agro-Environnementale), ne se fait pas « au pifomètre », mais implique d'avoir réfléchi et raisonné sa fertilisation.

Mieux valoriser les engrais de ferme, une formation destinée à tous les éleveurs.

Pour toutes ces raisons, Laborantza Ganbara propose une formation de 2 jours sur le thème « mieux valoriser les engrais de ferme ». Le contenu de cette formation est très pratique et vise à permettre à chacun de trouver des réponses à des préoccupations concrètes : quelle est la valeur fertilisante de mes engrais de ferme, quels sont les besoins de chacune de mes cultures, comment faire un compost, où et quand est-ce que je peux épandre, mais aussi, qu'est-ce qu'une analyse d'herbe, qu'est-ce que la méthode Herody, en quoi ces démarches peuvent-elles être un plus dans mon exploitation ? Avec M. Goyenette de BLE et I. Cazaubon de Laborantza Ganbara.

Cet automne, 4 sessions vous sont proposées :

- HASPARREN, 11 et 17 octobre (Xuriatea)
- AICIRITS, 18 et 25 octobre (Lur Berri)
- MAULEON, 20 et 27 octobre (salle Orhy, centre Multiservices)
- ST-ETIENNE-DE-BAIGORRY, 26 octobre et 2 novembre (mairie).

S'ADAPTER AUX NOUVEAUX ENJEUX DE LA PRODUCTION LAITIÈRE, une formation destinée aux éleveurs de bovins lait.

Envisager l'avenir de production de lait de vache en fonction des nouvelles perspectives économiques et politiques ; adapter les systèmes de production à ces enjeux, notamment par l'approche de l'agriculture durable et de l'autonomie fourragère : tels sont les objectifs de ces 3 journées, qui se tiendront à AINHICE MONGELOS, les 8, 16 et 22 novembre.

Ces 2 formations «mieux valoriser les engrais de ferme» et «s'adapter aux nouveaux enjeux de la production laitière» sont co-financées par VIVEA et le PDRN. Elles sont gratuites et ouvertes à tous.

Attention, chaque session de formation étant limitée à 15 participants, c'est la date d'inscription qui définira l'ordre de priorité. Renseignements et inscriptions : Laborantza Ganbara 05 59 37 18 82.

SERVICES - SERVICES - SERVICES - SERVICES - SERVICES - SERVICES - SERVICES - SERVICES

Accompagnement dans la mise en place des Droits à Paiement Unique (DPU)

Vous le savez sans doute, les dossiers d'informations sur les règles de gestion des Droits à Paiement Unique arriveront à partir du 15 octobre. Comme tout le monde le sait désormais, les DPU sont calculés à partir des aides perçues par les agriculteurs sur la période de référence historique 2000-2002. Or de nombreux transferts fonciers sont intervenus depuis le 1er janvier 2000 et peuvent entraîner un décalage entre la base historique et la situation réelle de l'exploitation. Pour éviter que des terres se retrouvent sans DPU, l'administration a instauré un dispositif d'attribution en plusieurs étapes.

A partir du 15 octobre, chaque exploitant recevra un dossier complet comprenant :

- Deux notices explicatives (un cahier vert et un document bleu) qui présentent le dispositif de découplage des DPU, la modalité de calcul des DPU et la manière dont est établi le récapitulatif des références historiques.
- Un document blanc qui présente le DPU historique de l'agriculteur.
- Un formulaire rouge à compléter afin de déclarer tous les événements intervenus depuis le 1er janvier 2000.
- Un document orange comprenant des modèles de clauses pour les cessions définitives ou locations de DPU ...
- Un formulaire spécifique pour ceux qui ont signé des clauses sans utiliser les modèles du ministère de l'Agriculture.

A partir du 15 avril 2006, chaque agriculteur recevra ses DPU provisoires.

Avant le 15 mai 2006, l'exploitant devra demander officiellement l'attribution de ses DPU et déposer son dossier de demande d'aide pour 2006.

En septembre 2006, chacun recevra ses DPU définitifs, qui tiendront compte des prélèvements et des attributions à partir de la réserve.

Ce dossier « Droits à Paiement Unique » devra être retourné à la DDAF dans les plus brefs délais, afin que l'administration puisse établir le nombre et le montant des DPU.

Dès réception de ces dossiers, n'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements au 05 59 37 18 82.

Par ailleurs, notez que cet automne, des réunions seront organisées par la DDAF pour expliciter quels sont les événements à déclarer pour actualiser les DPU.

1) En ce qui concerne les installations réalisées après 2002, les agriculteurs vont devoir se rapprocher du cédant et éventuellement de la DDAF pour obtenir les DPU ; ils n'ont en effet pas de « référence historique ».

2) En ce qui concerne les transferts de foncier, cédants et repreneurs doivent se retrouver pour signer des clauses de transfert des DPU. Des modèles types sont disponibles sur le site du ministère de l'agriculture (www.agriculture.gouv.fr) ou auprès de la DDAF mais ils ne doivent pas être signés avant le 15 octobre. Pour encourager la signature de ces clauses, aucun prélèvement ne sera effectué sur les transferts de DPU intervenus par clause avant le 1er janvier 2006.

Les modèles types disponibles auprès de l'administration prévoient une cession des DPU à titre gratuit. Ils n'ont cependant pas de caractère obligatoire et rien n'empêche les agriculteurs de négocier librement des clauses, mais un formulaire spécifique devra être complété dans ce cas.

Jeu Test de l'Automne : " Je connais la réglementation des élevages "

- 1) Un bac à graisse suffit pour traiter les eaux de lavage des salles de traite Vrai Faux
- 2) Je peux stocker le fumier directement au champ Vrai Faux
- 3) La couverture de l'aire d'exercice est obligatoire Vrai Faux

Réponses

1) **FAUX** : tous les effluents de l'élevage doivent être traités par un dispositif agréé (ce n'est pas le cas du « bac à graisse ») ou collectés dans une fosse et épandus ; ceci concerne également les eaux blanches de lavage des installations de traite et les eaux vertes de lavage des salles de traite.

Aujourd'hui, de nouveaux procédés type « filtres plantés de roseaux » ou lagunage permettent de traiter ces effluents sans passer par la construction d'une fosse. Ces équipements sont de plus bien intégrés au paysage et ne demandent que peu de manutention.

2) **VRAI, si et seulement si**, il s'agit d'un fumier de litière accumulée avec curage intervenant dans un délai supérieur à 2 mois. Le lieu de stockage doit

évidemment respecter les distances réglementaires par rapport aux tiers et aux cours d'eau (voir Izar Lore n° 2).

FAUX dans tous les autres cas ; il est alors obligatoire de disposer d'une plate-forme de stockage avec récupération des jus ou d'une fumière, sur lesquelles le fumier doit être stocké minimum 2 mois.

3) **FAUX** : une aire d'exercice non couverte génère des volumes importants « d'eaux brunes » (eaux de pluies souillées sur l'aire d'exercice) qu'il faut stocker au même titre que tous les autres effluents ; dans ce cas il faut donc disposer d'une fosse de grande dimension.

La couverture de l'aire d'exercice permet d'éviter de stocker de « l'eau de pluie » et de garder aux effluents une valeur agronomique intéressante en évitant une trop grande dilution. Elle est donc recommandée mais pas obligatoire.

Compte tenu des réponses que j'ai apportées

- Est-ce que je suis sûr que mon exploitation est aux normes ?
Est-ce que j'ai besoin d'un éclaircissement, d'un diagnostic ?
Est-ce que j'ai besoin d'améliorer mes installations ?

Pour toutes ces questions, pour un diagnostic, pour monter un dossier, contactez nous au 05 59 37 18 82 :

Traitement des eaux de salle de traite, fumière, couverture d'aires d'exercices

...ces investissements et bien d'autres sont éligibles dans le cadre des aides AREA. (Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine).

C'est l'occasion et l'opportunité pour mettre son exploitation aux normes.

Permanences Juridiques

Sur rendez-vous, le lundi, notre conseiller juridique se tient à votre disposition pour vous apporter les éclaircissements dont vous avez besoin.

Documents

L'association B.L.E (Biharko Lurraren Elkartea) qui travaille au développement de l'agriculture biologique et durable au Pays Basque, a réalisé un classeur technique « Approche globale en élevage au Pays Basque », qui présente en 10 fiches le « retour d'expérience » des groupes d'agriculteurs-éleveurs impliqués dans la démarche de l'association depuis 10 ans.

Le classeur comporte 6 dossiers (connaissance des sols et gestion des matières organiques ; production herbagère et céréalière sur la ferme ; comprendre l'alimentation des animaux ; la santé animale ; la qualité du lait ; les énergies renouvelables à la ferme) et 3 fiches techniques (réutiliser son compost ; conduire des agnelles ; Cirphis ou chenille des prairies)

Ce document est disponible auprès de B.L.E (05 59 65 66 99) ou à Laborantza Ganbara, au tarif de 25 € l'unité port compris.

Euskal Herriko laborantza ganbara à besoin de votre soutien pour mener à bien son projet

Vous aussi soutenez cette démarche importante pour le devenir agricole et économique du Pays Basque.

ORDRE DE VIREMENT à renvoyer à votre banque

M, Mme, Mlle, _____

demande à mon établissement bancaire d'effectuer un virement permanent d'un montant de _____ selon la périodicité _____ à partir du _____

à l'ordre de : « **Euskal Herriko Laborantza Ganbara** », dont les coordonnées bancaires sont les suivantes.

ETABLISSEMENT 16906 - GUICHET 00029 - N° DE COMPTE 51016547874 - CLÉ RIB 27

(un tel virement peut-être annulé à tout moment, en informant votre banque)

COUPON D'INFORMATION à renvoyer à Laborantza ganbara - 64220 Ainhice-Mongelos

M, Mme, Mlle, _____ profession _____

Adresse _____

Apporte son soutien par un virement permanent de

D'une périodicité de _____ à partir du _____

Si vous préférez envoyer un chèque, merci de l'envoyer à LABORANTZA GANBARA à Ainhice Mongelos

La sécheresse et son impact sur la santé des ruminants

Après cet été très sec, nous avons demandé au cabinet vétérinaire de Tardets de nous apporter quelques informations au sujet des répercussions possibles sur la santé des troupeaux. Isabelle Cazaubon, technicienne de Laborantza Ganbara s'entretient avec Pascal OLIARJ, vétérinaire, que nous remercions pour sa disponibilité.

Isabelle Cazaubon (IC) : Quelles sont les conséquences de la sécheresse sur l'état de santé global des animaux ?

Pascal Oliarj (PO) : La sécheresse a des répercussions à court terme et à plus long terme. D'une part les animaux vont subir une perte de poids qui, même si les repousses d'automne sont importantes, ne pourra pas être remontée suffisamment avant l'agnelage ou le vêlage et l'on va assister à des déficits à la mise bas. Cette perte de poids s'accompagne d'autre part de carences en vitamines et autres éléments.

IC : Que faire contre ces carences en vitamines et autres éléments ?

PO : Les carences en vitamines liposolubles (A, D3, E) sont à attendre et ces vitamines doivent être absolument apportées sous forme injectable ou en cure buvable en fin d'été (septembre) et au milieu de l'hiver. Les déficits en macro-éléments (calcium, phosphore) et en oligo-éléments (Zn, Cu, Se, I) sont des conséquences habituelles de la sécheresse, mais selon les zones, les terres, les fumures, les profils de carence peuvent être très différents. Donc avant de compléter et pour éviter des apports excessifs ou mal calculés, il existe des techniques de mesure dans le sang ou dans le poil des animaux.

IC : Quelles sont les autres conséquences de cette période ?

PO : On peut citer une baisse de la fertilité et des risques d'avortement embryonnaire liés au déficit énergétique, des blocages rénaux (urines concentrée et rose) liée à un déficit hydrique. L'absence d'eau ou la difficulté de s'abreuver va entraîner une consommation d'eau stagnante, de mauvaise qualité, polluée, avec intoxication possible. Ceci peut augmenter les risques d'avortement tardif.

IC : Quels sont les autres points à surveiller ?

PO : Le parasitisme ! En général, les années de sécheresse montrent un parasitisme en strongles modéré. Les animaux pacagent ras, le soleil tue de nombreuses larves. Les problèmes surviennent après des fortes pluies qui provoquent une éclosion massive de strongles pulmonaires. A surveiller donc !

Quand aux douves, ce sont des pathologies plutôt associées à l'humidité puisque l'hôte intermédiaire est un escargot aquatique ; mais les années sèches, les vaches et les brebis vont pacager des endroits habituellement délaissés qui peuvent être des zones « sales » et riches en douves. La petite douve est quand à elle une pathologie habituelle des années sèches.

Il risque d'y avoir des apparitions d'eczéma facial (vaches et brebis) qui est souvent explosif dans les automnes qui suivent des

étés secs. Après la pluie, les champignons microscopiques se développent sur certaines prairies contaminées et vont entraîner l'apparition de croûtes sur les oreilles, le nez, le tour des yeux. Il faut changer les animaux de pâture, rentrer les animaux malades (15 jours au moins) ou ne les sortir que la nuit car c'est la lumière du jour et plus encore celle du soleil qui favorise cette pathologie.

IC : D'autres points ?

PO : La santé des veaux. La sécheresse entraîne une augmentation des pathologies des nouveaux-nés : leurs mères carencées fabriquent un colostrum de mauvaise qualité, le vêlage est languissant, les mères mal préparées. Les veaux souffrent donc au passage, sont plus têtus pour téter, en particulier le colostrum. Or, veaux têtus+colostrum de qualité médiocre = sous protection du veau et donc, développement accru des diarrhées néonatales. Il est donc plus que jamais nécessaire de surveiller la tétée de ces veaux et de suppléer des colostrums déficients. Il existe des colostrums de remplacement pour palier aux déficiences.

Les animaux peuvent aussi racler les pacages et manger des corps étrangers (morceaux de barbelés) qui vont provoquer des symptômes bien connus (petite fièvre, perte d'appétit, dos rond, douleur à la marche, inrumination).

Propos recueillis par Isabelle Cazaubon.

Certains éleveurs ont repérés des intoxications chez leurs animaux suite à l'ingestion de fougères, et ont communiqué l'information à l'association B.L.E. Après recherche dans des précis de médecine vétérinaire, Maïté Goyenetche de B.L.E. a effectivement trouvée trace de ce risque :

« De grandes quantités de fougères (*Pteridium aquilina*) doivent être absorbées avant que les signes d'intoxication ne débutent...Les animaux n'ingèrent pas facilement la fougère mais le foin de prairie peut en contenir et devenir toxique. Par ailleurs, il arrive qu'au parc, les animaux en ingèrent de grandes quantités lorsque les frondes jeunes et vertes sortent du sol après une période de sécheresse ou un brûlage ou encore, lorsque la verdure est rare par ailleurs ».

ITSAS GEROA

Nous poursuivons la présentation des associations siégeant à Laborantza Ganbara

Itsas Geroa siège à l'Assemblée Plénière de Laborantza Ganbara, où elle est représentée par Béatrice Elissalde et Philippe Bissière. Association de pêcheurs implantée en Pays Basque, c'est l'une des rares organisations de pêcheurs Européenne à faire partie du Forum Mondial des Populations de Pêcheurs, qui regroupe des millions de familles des pays pauvres, dont le produit de la pêche est la seule garante de la survie. Pour ces populations, le pillage des ressources par les grandes flottes industrielles est un désastre, il l'est aussi plus localement. Philippe Bissière nous présente la situation de la pêche, en particulier dans le Golfe de Gascogne.

Itsas Geroa elkarteak aspaldidanik salatzen du itsas baliabideen egoera kezkarriaren kausa : gaizki eta gehiegi arrantzatzen dela. Produktibismoaren ondorioz, arrantza tresneria erraldoia erabiltzen dute arrantzaleek, gero ta arrain gehiago harrapatzeko gisan (« pélagique » edo « Naberan » sare-larriak adibidez). Teknika suntsitzaile horiek kalte haundiak eragiten dituzte : espezie anitz desagertzen ari dira, aktualitateak erakusten daukun bezala, hots, antxoaren kasuan. Maleruski, Europar Batasunako arrantza ministroen kontseiluak ez ditu kontutan hartu CIEM erakundeko zientifikoen abisuak, 30 000 toneko antxua kuota ezarriz CIEM-ek 13 000 tonekoa eskatzen zuelarik 2005ean. Bainan kezkarriena hauxe da : Munduan arrantzatuak diren arrain gehienak (bi herenak) alferrrik galduak dira, eta herri aberatsak dira galtze horren hobendunak. Alabainan, arrainaren heren bat berriz itsasora jaurtikitzen dute portura heldu aitzin, eta irina egiteko baliatzen dute bertze heren bat. Hobe da datu horiek ez erratea Indiano arrantzale soil bati, bere familia hazten bertzerik saiatzen ez denari. Alta, laborariak bezala, arrantzaleak ez dira ber zakuan ezarri behar, eta horietako anitzek heien lanbidea irauraraztea dute xedea, itsas baliabideak errespetatuz. Bainan, hor ere, bolumen haundienak arrantzatzen duen gutxiengoak diru laguntzen %93a errezibitzen du...

Hala eta guztiz ere, Itsas Geroak itxaropena atxikitzen du eta bere eginkizunak segituko ditu nahi duten jende guzietan.

Depuis déjà de nombreuses années, Itsas Geroa fait le constat dramatique de l'état des ressources marines à travers la planète, et donc du Golfe de Gascogne et nous résumons par ceci: on pêche trop et trop mal.

En 1997, nous alertions les instances de Bruxelles, les médias, les politiques, en écrivant que le désastre écologique donc, socio-économique qui se précise dans tout le Golfe de Gascogne est la conclusion des deux dernières décennies de productivisme que notre société libérale n'a pas été capable de maîtriser, sacrifiant l'homme et son environnement sur l'autel de la rentabilité et de la compétitivité. Conséquence logique de la surexploitation anarchique des ressources par des bateaux et des méthodes de capture sans cesse plus performantes dans la destruction. Nous sommes dans le surdimensionnement de certains appareils de pêche, comme les chaluts à grande ouverture verticale, types pélagique ou Naberan (du nom de son concepteur) 60/80 mètres de haut sur 80/100 mètres de large - dimension d'un terrain de rugby - puissance très accrue des moteurs et des appareils de levage, détection des bancs de poissons de plus en plus pointue.

Nous disions que certaines espèces étaient en voie d'épuisement, qu'à son tour le stock d'anchois était menacé, et que sa disparition dans ce Golfe entraînerait inévitablement l'effondrement de l'écosystème et de l'activité de pêche. Qu'en est-il en 2005 ?

Malheureusement, la situation actuelle nous donne raison. Le Conseil des Ministres des Pêches de l'Union Européenne n'a pas, jusqu'à maintenant, tenu compte des avis des scientifiques du Comité International pour l'Exploration de la Mer (CIEM). Par exemple, alors qu'en 2000, le CIEM préconisait déjà la fermeture de la pêche à l'anchois pour toute l'année, l'UE s'est permise d'autoriser un quota de capture de 30 000 tonnes. Pour 2005, le CIEM demandait un quota de 13 000 tonnes, l'UE a autorisé 30 000 tonnes, sous la pression de ce que l'on appelle "le lobby".

Dans le contexte actuel, il est nécessaire de dire que tous les pêcheurs ne sont pas à mettre dans le même sac, loin de là. La majorité d'entre eux a comme objectif de pérenniser le métier, donc, pêche avec la conscience qu'ils sont aussi des gestionnaires des ressources que la mer met à leur disposition. Le problème est qu'ils sont tous embarqués sur la même galère. La minorité, puissante économiquement, ratisse la mer à tort et à travers avec l'absolution de leurs ministres de tutelle, puisque par exemple, ils empochent environ 93% des subventions, calcul fait par un Président de Comité Local. D'où ce triste constat : plus vous pêchez mal et trop, plus vous touchez des sous.

Et la qualité du poisson pêché dans ces conditions ? Il suffit d'aller assister au débarquement du thon au port de Saint Jean de Luz-Ciboure, pour se rendre compte de l'état des bêtes, abimées, blessées, les nageoires cassées etc ...C'est le jour et la nuit avec un thon sorti de l'eau à la canne ou à la ligne, même chose pour le merlu, le bar, la dorade, etc.

Et le gaspillage avec les prises « accessoires », type dauphins, toujours avec ces techniques dévastatrices ? A propos de ce gaspillage : déjà au milieu des années 90, un organisme des Nations Unies, la FAO, écrivait que des 100 millions de tonnes pêchées dans tous les océans, un tiers était rejeté à la mer avant d'atteindre le port, un tiers passait en farine pour nourrir des animaux d'élevage - paradoxal- et le tiers restant passant enfin dans la nourriture humaine, en ajoutant, et c'est important, que les deux premiers tiers sont de la responsabilité des pays dits riches. On n'imagine pas en effet un pauvre pêcheur indien rejetant son poisson, alors que son problème est de tenter de nourrir sa famille.

Nous pourrions encore vous parler de la situation alarmante des petits métiers face au lobby ; pourtant la plupart ont encore la volonté et le désir de pêcher durablement en utilisant des techniques sélectives ; nous pourrions aussi faire des parallèles avec le métier de paysan.

Il faut savoir que si cette fuite en avant n'est pas stoppée, ou pour le moins ralentie, une étude toute récente (mai 2005) de trois universitaires américains conclue : dans les conditions actuelles de surexploitation, les ressources en poisson de l'océan Atlantique Nord seront définitivement épuisées dans 10 ans.

Seront-nous assez raisonnables pour renverser la vapeur, Itsas Geroa veut en garder l'espoir et pour cela, nous sommes décidés à continuer nos actions avec tous les gens qui le veulent.

En dernière minute, nous apprenons que l'UE vient de décider de porter jusqu'à la fin 2005, l'interdiction de la pêche à l'anchois. Enfin ! Une décision qui va dans le bon sens, en souhaitant qu'il ne soit pas "légèrement" trop tard !

Philippe Bissière

Motion concernant l'annonce de la réintroduction de l'ours.

EUSKAL herriko Laborantza Ganbara a été sollicitée par divers partenaires pour prendre position sur l'annonce faite par le ministère de l'environnement de réintroduire des ours dans les Pyrénées Occidentales, et « d'élargir » la zone de protection aux montagnes de Larrau et St Engrâce.

Le syndicat ELB a ainsi élaboré une motion, qu'il a soumise à l'approbation de Laborantza Ganbara. ELB s'oppose à la réintroduction de l'ours, position légitime pour un syndicat paysan qui a fait le tour de la question, du point de vue des paysans. L'Assemblée plénière, réunie le 17 septembre, s'est penchée sur cette motion. Compte tenu de sa structure et de sa composition, cette assemblée a souhaité préserver le débat de fond et les rapprochements possibles entre les différents secteurs de la société intervenants sur cette question, et a donc adoptée la motion présentée ci-contre.

Mais la réflexion est loin d'être close. En effet, pour peu que l'on ait la réelle volonté d'appréhender la complexité des problèmes posés, de prendre en compte la diversité des positionnements, et de sortir du manichéisme si fréquent dans la gestion des problématiques environnementales (« tout pour » en bloc ou « tout contre » en bloc), force est de constater qu'une fois encore un travail de fond est à réaliser.

Une question aussi emblématique que la présence de l'ours dans les Pyrénées ne trouvera une réponse satisfaisante ni dans un effet d'annonce du gouvernement suite à la médiatisation de la mort de Cannelle, ni dans une décision parachutée depuis Paris, ni dans le cri de ralliement « mort aux ours » ! Cette question, comme d'autres, et sans doute plus que d'autres, a besoin d'être éclairée avant que de pouvoir être éclaircie !

Laborantza Ganbara souhaite apporter cet éclairage, en recueillant les arguments des uns et des autres, en récoltant l'expérience des bergers et forestiers qui ont effectivement cohabités ces dernières années avec des ours, en évaluant les démarches mises en place pour la préservation de l'espèce et en analysant les circonstances qui ont amené le Ministère de l'environnement à envisager l'option annoncée.

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée plénière de Euskal herriko Laborantza Ganbara, réunie le 17 septembre, a votée à l'unanimité la motion suivante.

Considérant :

- Que le maintien de la biodiversité sur le territoire montagnard dépend plus de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement que de politiques imposées par la réintroduction de telle ou telle espèce animale ou végétale ;
 - Une carence de gestion concernant l'utilisation pastorale de la montagne Basque ;
 - L'absence de bilan après une dizaine d'années de fonctionnement concernant un programme de sauvegarde de l'ours Pyrénéen dans les vallées Béarnaises ;
 - Le lien imposé entre un plan de soutien à l'économie montagnarde et la réintroduction de l'ours sur l'ensemble du massif Pyrénéen ;
 - L'imposition de décision sans concertation avec les acteurs locaux ;

Euskal Herriko Laborantza Ganbara :

- Affirme l'importance de la concertation et des propositions issues des acteurs locaux ;
- Note l'intérêt d'un plan de soutien à l'économie montagnarde qui tienne compte des problèmes majeurs, en particulier en ce qui concerne le pastoralisme ;
- Rappelle la nécessaire cohérence des politiques publiques sur des territoires aussi fragiles que le massif Pyrénéen ;

Et, par conséquent,

Dénonce les conditions dans lesquelles serait prise la décision de réintroduction de l'ours sur l'ensemble du massif Pyrénéen et en particulier sur le territoire de la montagne Basque.

OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DES DOMMAGES AU BETAIL

Depuis une dizaine d'années, les éleveurs témoignent de plus en plus souvent de dommages sur leurs troupeaux mettant en cause les vautours. A l'initiative d'acteurs du territoire, un observatoire a donc été créé en 2002 pour centraliser toutes les observations concernant ce phénomène, procéder à la co-expertise des dommages, et à terme, envisager des mesures de gestion, si nécessaire.

• Pourquoi contacter l'observatoire ?

Les témoignages permettront d'évaluer l'importance des dégâts et leur évolution, de mener une réflexion objective qui pourra amener à proposer des solutions adaptées.

• Comment le contacter ?

En appelant le plus rapidement possible les Commissions Syndicales (Soule 05 59 28 05 26, Cize 05 59 37 01 26) ou l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, (05 59 70 20 54).

• Que faire en attendant l'arrivée de l'enquêteur ?

Si l'animal est toujours vivant, mais blessé, le rentrer si possible, ou le soustraire à l'action des rapaces et des corvidés. Si l'animal est mort, et que la carcasse est encore relativement intacte, la recouvrir si possible d'une bâche pour qu'il puisse être examiné.

Dans tous les cas n'oubliez pas de noter les coordonnées des différents témoins.

Izar Lorea

Directeur de la publication : Maryse Cachenaud

Rédaction : Laborantza Ganbara

64220 Ainhice-Mongelos

Tél. : 05 59 37 18 82 - Fax : 05 59 37 32 69

Prix de vente : 1 euro - Trimestriel

Imprimé sur papier recyclé

par l'imprimerie Arizmendi - D.Garazi

